

## V. RAPPORT DE LA COMMISSION « Durabilité et Sports (DS) »

---

Bernex, le 3 octobre 2023.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 28 août et 25 septembre 2023, la Commission « Durabilité et Sports » a étudié la demande de crédit DS 9-2023-47 pour la rénovation de l'éclairage des terrains A et B de football du FC Signal.

Pour rappel, dans la demande de crédit de 2017, figurait pour CHF 100'800,00 de LED pour le tennis qui ne sont pas concernés par la présente demande de crédit ainsi que CHF 72'800,00 pour l'éclairage du foot. La fouille et les câbles représentaient un montant de CHF 147'997,00, la demande de crédit TTC se montait à : CHF 385'000,00.

Cette présente demande est différente notamment en raison de l'évolution des techniques d'éclairage. Cette demande est en quelque sorte complémentaire aux installations de 2017, une évolution naturelle permettant à l'éclairage du stade de respecter les normes imposées par l'Association Suisse de Football. Sans cela, les équipes ne pourront plus jouer de matchs officiels le soir. Il s'agit donc d'une mise à niveau des luminaires des terrains A et B qui passent en LED, le tennis n'est évidemment pas compris dedans, les fouilles et les câbles ne sont pas compris non plus. Le montant tout compris se monte à CHF 135'200,00.

Cette demande comprend la pose de nouveaux projecteurs avec câbles de sécurité, l'adaptation des couronnes existantes, le remplacement des coffres électriques en tête de mât, le remplacement des treuils défectueux ainsi que des câbles d'alimentation. Des éléments techniques sont donc différents entre les deux demandes ; il ne s'agit pas de remplacer du matériel existant.

<b>DS 9-2023-47 : demande de crédit pour la rénovation de l'éclairage des terrains A et B de football pour un montant de CHF 145'000,00 (sachant qu'il y aura une subvention de CHF 9'800,00)</b>
---

Ainsi, la commission accepte cette demande de crédit DS 9-2023-47 par 5 voix pour et 4 abstentions (9 votants).

La Commission Durabilité et Sports vous recommande donc d'accepter cette demande de crédit pour le montant susmentionné.

Le rapporteur de la Commission  
Lionel ROSSINI